

Canada, un engagement que nous respectons depuis de très nombreuses années.

M. Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, ce n'est certainement pas ce que les médecins ont dit hier soir. Ils doivent en savoir plus sur les soins de santé que le ministre des Finances.

Est-ce que quelqu'un répondant au nom du ministre de la Santé voudrait contredire les médecins sur ce point? Le gouvernement va-t-il enfin admettre que la taxe sur les produits et services entraînera une hausse du coût des soins de santé, ou restera-t-il en désaccord avec les médecins, affirmant que ces derniers ne savent pas de quoi ils parlent?

• (1500)

M. Wilson (Etobicoke—Centre): Je vais répéter la même réponse, monsieur le Président. Je n'ai pas eu l'occasion de lire les déclarations faites par l'Association médicale. Il est cependant clair que la taxe ne s'applique pas aux soins de santé.

Pour ce qui est des hôpitaux, ils ne paieront pas plus de taxe de vente selon le nouveau régime qu'ils n'en payaient selon l'ancien. Dans chacun des cas, nous avons prouvé notre engagement à l'égard des soins de santé au Canada.

* * *

LE PROJET DE CENTRE DE RECHERCHE

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. L'an dernier à la même époque, c'est-à-dire pendant la campagne électorale, le premier ministre disait aux Nations Unies, rien de moins, que Winnipeg allait devenir un centre de promotion internationale du développement durable. Nous en étions tout enthousiasmés, car nous allions enfin recevoir quelque chose de ce gouvernement. Maintenant, nous n'en sommes pas aussi sûrs.

Le gouvernement et le Cabinet sont soudainement devenus bien silencieux au sujet de ce centre. Les rumeurs volent. Je veux maintenant avoir confirmation du ministre. Allons-nous avoir ce centre? Si oui, quand l'aurons-nous?

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, j'invite le député à maintenir son enthousiasme. Nous travaillons activement avec le Manitoba et l'ACDI à la négociation d'un accord pour créer ce magnifique centre. C'est très important pour nous.

Recours au Règlement

Nous sommes à la veille de conclure un accord définitif avec la province et toutes les parties intéressées. Mes adjoints y travaillent activement. Restez à l'écoute, vous aurez plus de nouvelles dans quelques semaines.

M. Harvard: Monsieur le Président, c'est encourageant, mais je peux dire au ministre qu'il est toujours très difficile de s'enthousiasmer au sujet de ce que fait ce gouvernement.

Ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Je répète qu'il y a de nombreuses rumeurs au sujet de ce centre. Ce que nous avons entendu, c'est que s'il est créé ce ne sera qu'une coquille vide, rien d'autre qu'un bureau d'administration et que les vrais emplois et les vrais contrats seront ailleurs.

Ma question est celle-ci: le ministre peut-il nous garantir que le centre sera à Winnipeg? Peut-il également nous assurer que ce sera un centre avec de vrais contrats et de vrais emplois, qui représentera quelque chose de concret pour la ville de Winnipeg et la province du Manitoba?

M. Bouchard (Lac-Saint-Jean): Monsieur le Président, en dépit de toutes les rumeurs, émanant probablement du député lui-même, il y aura un vrai centre avec une véritable mission, des objectifs réels, un personnel réel, et qui sera un succès réel.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

DEMANDE DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Ross Harvey (Edmonton—Est): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement pour signaler un incident qui s'est produit non pas une fois mais deux fois, contrairement à ce que je pensais au début, durant la période des questions. Je m'appuie pour cela sur le commentaire 327(1) de Beauchesne, qui dit ceci:

Il n'est pas permis à un ministre de la Couronne de lire ou citer une dépêche ou autre document d'État qui n'a pas été soumis à la Chambre, à moins qu'il ne le dépose sur le Bureau.

Je m'appuie aussi sur le commentaire 327(5) dont voici le texte:

L'action de citer un document suppose qu'on en a communiqué un extrait ou qu'on l'a évoqué à la fin expresse d'influencer le débat.

Et sur le commentaire 327(7) que je cite:

Une lettre qui, bien qu'ayant eu originellement le caractère d'une communication personnelle, a été versée aux archives d'un ministère se transforme de ce fait en document public. Le ministre qui la cite au cours d'un débat doit la déposer s'il en est prié.

Quand il répondait aux questions du député de Glegg—Prescott—Russell, le président du Conseil du Trésor citait constamment un document qu'il tenait dans sa